

## DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 7 mai 2012**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Noël Deslauriers	<p><b>Monsieur Noël Deslauriers ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</b></p> <p>Monsieur Deslauriers effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Deslauriers discute de la planification du réaménagement du parc Saint-Émile et dit constater l'absence de travaux réalisés dans la partie nord de cet espace vert municipal. Il désire connaître les travaux projetés et suggère au passage la création d'une aire d'exercice canin dans cette portion de parc.</p> <p>2) Question répondue sur place; voir « Dossiers fermés ».</p>	J. Savard	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, CONFIRME LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE RÉFECTION D'AIRES DE JEUX. IL COMMUNIQUERA AVEC LE CITOYEN POUR LUI RENDRE DAVANTAGE DE DÉTAILS À CET EFFET.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-104143</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. François Abram	<p><b>Monsieur François Abram ; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</b></p> <p>M. Abram habite sur la rue Joliette et fait état des travaux de relocalisation de fils électrique dans la ruelle donnant à l'arrière de sa résidence. Bien qu'il salue cette initiative, il constate qu'Hydro Québec a laissé en plan les travaux entrepris et il désire savoir à quel moment ceux-ci seront entièrement complétés.</p>	J. Savard	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVRD, S'ENQUIERT DE LA REQUÊTE ET DONNE L'ASSURANCE QU'IL FOURNIRA UN COMPTE RENDU DES TRAVAUX AU CITOYEN.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-104266</b></p>
Mme Anouk Fortier	<p><b>Madame Anouk Fortier; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</b></p> <p>Mme Fortier habite aux abords du bar « Le Jockey », un établissement situé au 1309, rue Saint-Zotique Est. Elle témoigne des problèmes de cohabitation avec les résidences du voisinage en raison de l'ampleur du bruit généré par la musique émanant de ce commerce, et ce, jusque tard dans la nuit. Malgré le dépôt d'une plainte, Mme Fortier constate qu'aucune intervention concrète n'a été effectuée à ce jour pour tenter de résoudre cette situation.</p>	F.W. Croteau	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT A AMORCÉ UN PROCESSUS D'EMBAUCHE EN VUE DE SE DOTER D'UN TECHNICIEN QUALIFIÉ POUR MESURER LE BRUIT. IL SIGNALE EN OUTRE QUE L'ÉTABLISSEMENT VISÉ BÉNÉFICIE VRAISEMBLABLEMENT DE DROITS ACQUIS À L'ÉGARD DE SES ACTIVITÉS NOCTURNES. IL OFFRE ENFIN SA COLLABORATION AUPRÈS DE MME FORTIER.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-77904 RELANCE</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Michel Sinclair	<p><b>Monsieur Michel Sinclair; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</b></p> <p>M. Sinclair dépose à l'attention du conseil d'arrondissement une pétition comprenant quelque 290 signatures visant la préservation d'un îlot boisé situé à l'intersection de l'avenue Jeanne-D'Arc et de l'avenue Laurier Est. Selon cette pétition, l'adoption d'une telle mesure constituerait un geste en accord avec les orientations et politiques municipales se destinant à protéger le patrimoine végétal montréalais, de façon également à combattre le phénomène des îlots de chaleur.</p>	F.W. Croteau	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, ACCUEILLE LA PÉTITION ET DÉCLARE QU'IL VEILLERA À LA SOUMETTRE AUX AUTORITÉS CENTRALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. IL DRESSE ENSUITE UN HISTORIQUE DU TERRAIN CONCERNÉ, QUI AVAIT ÉTÉ ACQUIS PAR LA VILLE EN VUE D'Y AMÉNAGER UN PARC, PUIS REVENDU À DES PROMOTEURS PRIVÉS. IL SIGNALE AUSSI QUE CET EMPLACEMENT A TOUJOURS MAINTENU UN ZONAGE RÉSIDENTIEL AU PLAN RÉGLEMENTAIRE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE AU BUREAU DES ÉLUS, POUR SUITES APPROPRIÉES.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-104354</b></p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre Brisset	<p><b>Monsieur Pierre Brisset; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</b></p> <p>Monsieur Brisset discute de la sécurité routière sur la rue Bourbonnière. De ses dires, celle-ci est devenue excessivement dangereuse pour les cyclistes depuis que les autos stationnées ont été ressorties de 1,2 mètre de part et d'autre de la rue. En effet, les cyclistes sont repoussés dans les voies de circulation sans la protection qu'ils avaient avant.</p> <p>De plus, M. Brisset s'interroge sur la programmation des feux de circulation qui sont situés à l'angle de l'Avenue D'Orléans et de la rue Rachel Est, compte tenu que la direction est dure 15 secondes de plus que la direction ouest. Dans ces conditions, n'y a pas de virage à gauche permis à cette intersection, vu aussi que l'avenue D'Orléans est à sens unique vers le sud.</p>	<p>F.W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE BOURBONNIÈRE A ÉTÉ RÉALISÉ DANS L'INTENTION DE RÉDUIRE SIGNIFICATIVEMENT LA VITESSE DE CIRCULATION SUR CETTE ARTÈRE.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, JACQUES SAVARD, CONVIENT DE LA COMPLEXITÉ DES ÉLÉMENTS SOULEVÉS PAR M. BRISSET. IL EXAMINERA D'AVANTAGE CES QUESTIONNEMENTS ET COMMUNIQUERA AVEC CELUI-CI POUR FOURNIR LE RÉSULTAT DE SES ANALYSES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-104385</b></p>

## DOSSIERS OUVERTS — INTERNET —

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 7 mai 2012**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pierre-Paul Bleau	<p><b>Monsieur Pierre-Paul Bleau; conseil d'arrondissement du 7 mai 2012 :</b></p> <p><b>Question:</b> « Emplacement commercial sans permis, derrière les nos. civiques 6203 et 6205 rue de Normanville. Bruit fort les vendredis et samedis de 22 h à 4 h du matin. Moyenne de personnes: 25. Musique forte. J'ai souvent appelé la police. Aucun résultat. Quels sont mes recours ? Voir les dossiers de ma plainte: 12-60065 et 12-60008. Je demeure à quelque 40 mètres de cette terrasse avec des accessoires de vrai BAR. Suis-je prisonnier de la situation ??? »</p>	F. W. Croteau	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPRIME L'OPINION QUE CES DOSSIERS DE PLAINTÉ MÉRITENT D'ÊTRE TRAITÉS DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, POUR SUIVI.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 12-60065 et 12-60068-RELANCE</b></p>